

CHAMBRES LÉGISLATIVES FÉDÉRALES

Constitution d'une réserve de recrutement pour les Chambres législatives fédérales : techniciens A2 (électriciens) (h/f/x)

La Chambre des représentants et le Sénat organiseront prochainement un concours en vue de la constitution d'une réserve de recrutement de techniciens A2 (électriciens) (h/f/x).

La Chambre des représentants constitue, avec le Sénat, le Parlement fédéral belge.

Les services du Parlement fédéral apportent un appui de qualité, tant dans le cadre des travaux parlementaires que sur le plan administratif et logistique. Nous veillons également à ce que les activités du Parlement fédéral soient transparentes et accessibles pour le citoyen. En tant que fonctionnaires du Parlement fédéral, nous agissons toujours en conformité avec nos valeurs (engagement, intégrité, respect, esprit d'équipe, flexibilité).

I. Description de la fonction

Les services Infrastructure de la Chambre des représentants et Affaires générales du Sénat accomplissent un large éventail de tâches.

Les techniciens A2 (électriciens) sont chargés entre autres d'installer et d'entretenir diverses installations électriques dans les bâtiments des Chambres législatives fédérales, de préparer, raccorder et utiliser les appareils audiovisuels, de commander diverses installations par ordinateur, d'assurer le câblage de réseaux de transfert de données, etc.

Les candidats devront posséder les compétences suivantes :

- avoir une bonne connaissance pratique et théorique de l'électricité et de l'électronique (entre autres, être capable de comprendre un plan ou schéma électrique) ;
- pouvoir travailler à la fois de manière autonome et en équipe ;
- avoir une bonne connaissance du français et du néerlandais ;
- ne pas avoir de difficulté à travailler en hauteur (jusqu'à 8 mètres de haut environ) ;
- être prêt à suivre toute formation utile à la fonction (par exemple travail en hauteur, sécurité, amélioration des connaissances linguistiques, etc.) ;
- être disposé à intégrer l'« équipe de première intervention » de la Chambre des représentants ou du Sénat, après avoir suivi la formation requise.

II. Conditions d'admission

Les candidats doivent être citoyens de l'Union européenne.

Les candidats doivent, à la date du 19 septembre 2022, soit être titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire technique (troisième degré), orientation Électromécanique ou 'Électricien-automaticien', soit d'un diplôme de l'enseignement professionnel d'électricien installateur industriel, complété par une 7^{ème} année conférant le CESS.

Les diplômes ou certificats d'études obtenus à l'étranger doivent avoir été reconnus équivalents par les instances compétentes, à savoir les centres NARIC¹ (*National Academic Recognition and Information Centres*) gérés par les trois Communautés.

¹www.enic-naric.net/belgium.aspx
www.enseignement.be/index.php?page=24808&navi=2087
www.naricvlaanderen.be
www.ostbelgienbildung.be/desktopdefault.aspx/tabid-2289/4467_read-32048/

III. Programme d'examen

Première épreuve (le samedi 15 octobre – sous réserve) :

Épreuve théorique : résoudre des questions théoriques relatives aux spécialisations électricité et électronique. Les questions sont posées alternativement en français et en néerlandais. Pour chacune des questions, vous êtes libre de répondre en français ou en néerlandais.

Minimum requis pour réussir : 50 points sur 100.

Deuxième épreuve, constituée de deux parties (le samedi 19 novembre – sous réserve):

Épreuve pratique portant sur les mêmes spécialisations que la première partie. Cette partie de l'épreuve est évaluée sur 75 points.

Entretien, en français et en néerlandais, sur des sujets et questions de nature générale et questions pratiques dans le domaine de l'électricité et de l'électronique. Cette partie de l'épreuve est évaluée sur 25 points.

Minimum requis pour réussir : 60 points sur 100.

Troisième épreuve :

La troisième épreuve consiste en un entretien axé sur les compétences, selon la méthode STAR.

Outre des questions sur votre motivation, les compétences suivantes seront testées :

- travailler en équipe : vous créez et améliorez l'esprit d'équipe en partageant vos avis et vos idées et en contribuant à la résolution de conflits entre collègues.
- agir de manière orientée service : vous accompagnez les clients internes et externes de manière transparente, intègre et objective, leur fournissez un service personnalisé et entretenez des contacts constructifs.
- atteindre des objectifs : s'impliquer et démontrer de la volonté et de l'ambition afin de générer des résultats et assumer la responsabilité de la qualité des actions entreprises.
- faire preuve de fiabilité : vous agissez de manière intègre, conformément aux attentes de l'organisation, respectez la confidentialité et les engagements et évitez toute forme de partialité.

Minimum requis pour réussir : 60 points sur 100.

Chaque épreuve est éliminatoire. Pour réussir, il faut avoir obtenu une moyenne d'au moins 60 % pour l'ensemble des trois épreuves. Les lauréats seront classés dans la réserve de recrutement sur la base du total des points qu'ils auront obtenus aux trois épreuves de l'examen.

D) Entrée en service

À la date de leur entrée en service, les candidats ayant réussi doivent :

- être reconnus médicalement aptes à la fonction de technicien par les services compétents;
- être de bonnes vie et mœurs;
- jouir de leurs droits civils et politiques.

Lorsqu'un emploi devient vacant, les candidats sont appelés à entrer en service dans l'ordre de leur classement dans la réserve de recrutement ; ils sont nommés à l'essai pour une durée d'un an, au terme de laquelle ils entrent en considération pour une nomination à titre définitif. Si les

besoins du service l'exigent, les candidats ayant réussi pourront éventuellement être recrutés dans le cadre d'un contrat de travail ou d'une désignation temporaire.

V. Prestations et rémunération

Il s'agit d'une fonction à temps plein ; l'heure de fin des prestations journalières dépend des nécessités du service. Des prestations le soir et/ou le week-end ne sont pas à exclure.

Le traitement brut de départ varie entre 3.473,60 € et 4.827,62 € par mois (à l'indice actuel - 1,8845), en fonction de l'expérience professionnelle de l'intéressé au moment de son entrée en service.

VI. Inscription

Votre CV, accompagné d'une copie de votre diplôme (et éventuellement de la reconnaissance d'équivalence, doit être envoyé pour le 19 septembre 2022 au plus tard:

- de préférence **par courriel** à technicien22@senate.be;
- soit **par la poste** aux *Chambres législatives fédérales - Secrétariat des examens, Palais de la Nation, place de la Nation 1, 1009*.

Le secrétariat des examens vous confirmera la bonne réception de votre dossier de candidature.

Les Chambres législatives fédérales attachent une grande importance à la diversité et souhaitent dès lors offrir un environnement de travail où chacun puisse s'épanouir pleinement et valoriser au mieux ses talents et compétences, quels que soient son âge, son sexe, son origine ethnique, son handicap, ses convictions religieuses ou son identité culturelle.

C'est notamment dans ce contexte que l'organisation pratique de l'examen pourra, dans des limites raisonnables, être adaptée à la situation des candidats officiellement reconnus porteurs d'un handicap et qui en produisent la preuve écrite lors de l'inscription à l'examen.

Le cas échéant, toutes les attestations requises (reconnaissance officielle comme personne handicapée) seront jointes au formulaire d'inscription.